|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG Commerce et sécurité économique — Direction C — Unité C.2 — Asie du Sud et du Sud-Est, Australie, Nouvelle-Zélande |
| Numéro de poste Sysper: | 297019 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Christophe KIENER, Chef d’Unité C.2 [Christophe.kiener@ec.europa.eu](mailto:Christophe.kiener@ec.europa.eu) +32 2 29 84 581  …4ème trimestre 2025  …2 années  Bruxelles  Luxembourg  **Autre**: **Nouvelle-Zélande** |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-06-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La DG Commerce et sécurité économique a pour mission de mener la politique commerciale de l’UE, l’une de ses compétences exclusives. La politique commerciale joue un rôle essentiel dans la mise en place d’un partenariat mondial, le renforcement de la compétitivité économique de l’UE et la défense de l’UE contre les pratiques commerciales déloyales et les menaces qui pèsent sur sa sécurité économique.

L’unité.C.2 conçoit et coordonne la politique commerciale de l’Union européenne à l’égard des pays d’Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Népal, Sri Lanka et Pakistan), d’Asie du Sud-Est (Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Singapour, Thaïlande, Philippines et Viêt Nam) ainsi que de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande. L’unité est le point de contact pour toutes questions liées au commerce avec ces pays et avec leurs associations régionales comme l’ANASE, l’ASARC et l’ASEM.

L’unité.C.2 est chargée des négociations commerciales ainsi que de la gestion et de la coordination de toutes les questions commerciales bilatérales. En particulier, elle met en œuvre les accords commerciaux conclus, avec la Nouvelle-Zélande, Singapour et le Viêt Nam, et coordonne les négociations en cours en vue d’accords commerciaux y inclus l’Inde, l’Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande et les Philippines.

La section «Commerce» de la Délégation de l’UE en Nouvelle-Zélande, basée à Wellington, dispose d’une équipe petite mais énergique, composée d’un chef de section, d’un agent local et d’un expert national détaché (END) dont le rôle est de développer les relations bilatérales entre l’UE et la Nouvelle-Zélande. La section «Commerce» promeut activement nos valeurs et intérêts communs et approfondit notre coopération dans la région Indo-Pacifique. Parmi les domaines d’attention particulière figurent la mise en œuvre de l’accord de libre-échange entre l’UE et la Nouvelle-Zélande, entré en vigueur en 2024, et la collaboration dans le cadre de l’association de la Nouvelle-Zélande au pilier II du programme de recherche Horizon Europe.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste intéressant en tant qu’END au sein de la section «Commerce» de la Délégation de l’UE en Nouvelle-Zélande, au sein de notre équipe dynamique et sympathique, axée sur la promotion des relations économiques, commerciales et d’investissement entre l’UE et la Nouvelle-Zélande, et la mise en œuvre de l’accord de libre-échange bilateral en particulier. D’autres tâches peuvent être attribuées en fonction des priorités de notre engagement bilatéral. Ce poste couvre un large éventail de missions, notamment le suivi de l’évolution des politiques, la rédaction de rapports et d’analyses et des interactions avec un large éventail d’interlocuteurs, dont des représentants néo-zélandais et de pays tiers, des États membres, des entreprises et diverses parties prenantes. En raison du décalage horaire important avec l’Europe, des réunions en ligne en dehors des heures normales de travail (à savoir le soir) peuvent avoir lieu.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un candidat dynamique et engagé, capable de travailler à la fois en équipe et de manière indépendante au sein de la section «Commerce» de la Délégation de l’UE en Nouvelle-Zélande. Compte tenu de la petite taille de la section, la flexibilité, ainsi que de la capacité d’assimiler rapidement et de travailler dans des délais courts sont des qualités essentielles. Le/la candidat (e) retenu (e) devra faire preuve d’un sens aigu de l’initiative et des responsabilités, ainsi que d’un souci du détail. Il/Elle doit posséder de bonnes capacités d’organisation, de planification et de coordination, ainsi que d’excellentes compétences rédactionnelles. Un bagage économique est un avantage, mais n’est pas essentiel. Sens du service et compétences en matière de communication sont essentiels, compte tenu des nombreux contacts en dehors de la Délégation de l’UE.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)